

Le P'tit Mot de Bazoches

Mairie :

2 Place Charles Houssel

Tél. : 03 23 54 84 24 (répondeur)

mairiebazoches.v@orange.fr

www.bazoches-sur-vesle.fr

Secrétariat de Mairie :

Lundi : 10 h 30 -11 h 30

Mardi et Jeudi : 18 h15 -19 h 15

Mercredi : 9 h30 -10 h 30

Numéros d'urgence :

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Pharmacie de permanence : 3237

Fusion «Bazoches sur Vesle – Saint Thibaut »

Ce beau projet de fusion des villages avance. Un groupe de travail formé des Maires et des adjoints a établi une charte commune à nos deux villages et a recherché un nom pour cette commune nouvelle. Une réunion de nos deux conseils municipaux a permis de se positionner sur un nom qui sera proposé le 7 juin à la Sous-Préfecture. Nous vous tiendrons plus informé à l'issue de cette rencontre.

Fête à Bazoches

Elle aura lieu les 19 et 20 juin dans le respect des gestes barrières, la Préfecture a donné son accord.

Déviation

Du 7 au 10 juin, des travaux vont être engagés sur le passage à niveau rue Marie Curie, la circulation sera coupée dans les deux sens, une déviation sera mise en place pour se rendre à Saint-Thibaut, ainsi que le passage à niveau N°21 situé rue de la Rosière du 10 au 12 juin.

« possibilité de passage pour les riverains »

Services

Mont-Notre-Dame

Marché le deuxième vendredi du mois de 17 H 30 à 19 H 30.

Mont-Notre-Dame

Livraison petit déjeuner du mardi au dimanche de 7 h 00 à 11 h 00.

Bien vouloir réserver la veille avant 20 h 00.

Lundi de 7 h 00 à 12 h 00 uniquement sur place au 19 rue de la Gare à Mont-Notre-Dame.

Fait également dépôt de pain le lundi.

Tél : 06.32.84.74.77

Paëlla Gourmande

Nous vous rappelons que PAËLLA GOURMANDE est présente tous les premiers mercredis de chaque mois, (véhicule sur place vers 15 H 00) et vous propose ses paëllas, conditionnées et prêtes à emporter à partir de 17 H 30 jusqu'à 19 H 00, avec possibilité de réserver au 06 65 78 29 92

Pains au chocolat, croissants et autres douceurs

Une petite envie de viennoiserie, ou d'une petite douceur, contactez la boulangerie « LE JARDIN DES SAVEURS » au 03 26 48 06 04 pour passer commande. Une livraison peut être envisagée aux heures de remplissage de la machine à pains.

RAPPEL

Collecte des poubelles

Dans la nuit du jeudi au vendredi, les sortir avant 22 h 00

Rappel pour les bacs ménagers non pucés : ne sont plus collectés :

Les bacs avec contenu non conforme

Les déchets présentés en sacs ou en vrac sur le côté des bacs.
Les bacs à puce doivent être présentés couvercle fermé sans surplus.

Chiens

Un arrêté sur la circulation des chiens existe toujours, et doit être appliqué. Nous rappelons par ailleurs, que les maîtres doivent veiller à ce que leurs chiens n'aboient pas en permanence. Les déjections canines sont interdites sur :

- les voies publiques - les trottoirs - les espaces verts publics - les espaces des jeux pour enfants

Et tout cela par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines de leur animal sur toute ou partie du domaine public communal. Merci de penser aux enfants qui jouent dans les espaces verts et à Pascal qui passe la débroussailleuse.

Entretien des trottoirs et des arbres

Il est rappelé aux habitants qu'ils sont tenus d'entretenir la portion de trottoirs devant leur domicile : ramassage des feuilles mortes, déneigement etc. Cet entretien n'est pas réalisé par la municipalité. Il est aussi indispensable de veiller à l'entretien des plantations qui ne doivent pas avoir d'emprise sur la voie publique, et surtout à proximité des fils électriques ou des fils de téléphones. Vous engagez votre responsabilité si un arbre endommage le réseau électrique, téléphone, la fibre, même en cas d'événements météo et autres. Dans un souci de confort et de sécurité, il est important que les voies soient accessibles et dégagées. Au fil du temps, des végétaux et des matériaux débordent sur la voie publique et les trottoirs. Nous demandons aux habitants de tailler les haies et autres végétaux débordant sur les trottoirs ou la chaussée. L'accès au dépôt végétaux est gratuit. Pour les troncs et racines volumineux, il faut les déposer dans les déchèteries.

Masques

Depuis que le port du masque a été rendu obligatoire, nous avons remarqué des incivilités, concernant les masques chirurgicaux rejetés dans la nature. On rappelle donc que l'on jette son masque ou ses gants de protection, comme tout autre déchet, à la poubelle. Mais pas n'importe comment : le ministère de la Transition écologique et solidaire a expliqué sur son site qu'« *il est demandé aux particuliers que les mouchoirs, masques et gants usagés soient jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères* ». Dans le cas où le masque ou autres déchets sont jetés dans la nature, l'amende est de 135 €, et la majoration, en cas de retard de paiement, de 180 € à 375 €.

Nous vous rappelons que le PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS TOUT L'ESPACE PUBLIC POUR TOUTE PERSONNE AGÉE DE PLUS DE 11 ANS.

Nettoyage des jardins

Lors des nettoyages des jardins, nous vous rappelons que les feux sont strictement interdits. Le dépôt de déchets verts reste accessible et réservé uniquement aux particuliers, habitants de la commune, dépôt qu'il nous faut respecter, seuls les déchets verts sont autorisés.

Réglementation des bruits de voisinage : Arrêté préfectoral du 10 avril 2000

Article 8 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison, de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques peuvent être effectués que :

Du lundi au samedi : de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures

Les dimanches et jours fériés : de 10 heures à 12 heures

Circulation rue des Juifs

Nous vous rappelons que la rue des Juifs est interdite à la circulation sauf pour les habitants de cette rue et les Services Publics. Sont considérés comme riverains, les personnes habitant cette rue et leurs visites, leurs véhicules ne doivent pas gêner la circulation. Les autres habitants de Bazoches ne sont pas des riverains, et sont priés de circuler par la rue Pasteur.

City Stade

L'utilisation du City Stade est réservée à la pratique, sous la responsabilité des parents, d'activités ludiques et sportives comme le foot, le hand, le basket, le volley...

La municipalité décline toute responsabilité en cas d'utilisation anormale de l'équipement et demande à ses utilisateurs de respecter les consignes ci-après :

Equipement non destiné aux enfants de moins de 36 mois

Ne pas grimper sur les structures ou sur les filets

Ne pas se suspendre aux cercles de basket

Il est déconseillé de porter des bijoux car ils peuvent se coincer et causer des blessures.

Défibrillateur

Le défibrillateur se situe à l'extérieur de la salle polyvalente.

Les Marmots

Sous réserve de la crise sanitaire, l'Association des Marmots ouvrira ses portes cette année pour une semaine de centre aéré du 23 au 27 août. Les documents sont à demander à :

Madame Sylvie VERBESTEL au 06 32 05 03 04.

Elections Régionales et départementales

Elles auront lieu les **20 et 27 juin prochain à la Salle Polyvalente**. Si vous souhaitez participer en tant qu'accesses, vous pourrez poser votre candidature à la Mairie aux heures de permanence. Toutes les précautions sanitaires seront prises, plexiglas, port du masque et visière, gants, gel hydro alcoolique... pour les personnes intéressées vous serez prioritaire à la vaccination sur présentation d'un document remis par la Mairie. Dans le cas où vous ne seriez pas vaccinés, il faudra présenter un test PCR négatif et en refaire un second dans les cinq jours suivant le vote.

PanneauPocket

Afin de renforcer la communication auprès de nos habitants, la commune de Bazoches sur Vesles a désormais son application mobile PanneauPocket. Grâce à cette application, vous êtes alertés ou informés d'événements présents sur le territoire de la commune, par le biais d'une notification sur vos téléphones ou tablettes.

Voir flyer en annexe.

Comment installer PanneauPocket ?

PanneauPocket est disponible sur tous les téléphones Android et Apple. Pour l'obtenir, il vous suffit de vous rendre sur votre store (PlayStore, AppStore ou AppGallery) et de lancer le téléchargement de l'application. Bien entendu, c'est totalement gratuit, sans publicité et sans création de compte!

Comment fonctionne PanneauPocket ?

Une notification est envoyée immédiatement sur les Smartphones des habitants de la commune. Les habitants et les visiteurs téléchargent gratuitement l'application **PanneauPocket** sur leur Smartphone. Ils reçoivent une notification à chaque nouvel événement et accèdent en 1 clic aux informations aux alertes publiées.

Travaux RN 2

Réfection du tronçon compris entre l'échangeur de Bucy-le-Long (sucrierie) et celui de Villeneuve-Saint-Germain (RN31/avenue de Reims).

Les premières opérations ont débuté le lundi 3 mai, avec la fermeture de la bretelle entre Bucy-le-Long (D925) et Laon. La déviation mise en place pour pallier cette fermeture consiste à prendre la RN2 direction Soissons et faire demi-tour au niveau de l'échangeur "de la chaumière" RN2/RN31 (Reims/Soissons-centre) pour retrouver la direction souhaitée. Les grosses perturbations arriveront

ensuite, fin mai. Pendant trois mois, du 31 mai au 27 août 2021, la RN 2 sera fermée entre l'échangeur de Crouy/Bucy-le-Long et celui de Villeneuve-Saint-Germain. Ces travaux ont pour conséquence, d'augmenter la circulation routière de la Nationale 31 dans les deux sens.

Horaires et tarifs RTA : voir flyer en annexe.

ENTREPRISES

EURL Jérémie PETRE

Ramonage - Couverture - Zinguerie
24, rue du Champ des Louis
Tél. : 03 23 54 09 52 Fax : 03 23 53 32 85

Olivier LEGRAS

Peinture - Plaquiste
Rue du Champ des Louis
Tél: 06 74 12 18 95

Jean-Marc COUTURIER

Tous travaux intérieur/extérieur
10, rue du Champ des Louis
Tél : 03 23 73 43 10 - 06 84 39 12 29
couturier.jean-marc@orange.fr

Société CLIMAIA

Fluides et thermique de bâtiment
Chantal ENGUEHARD-LANGEVIN Ingénieur conseil
contact@climaia.fr
8, chemin de la couture
Tél. : 03 60 53 90 46 - Port. : 06 82 42 37 30 - <http://www.climaia.fr>

Société CERTI-MESURE

Mesure Etanchéité à l'air - Caméra thermique - Aérogonnage (sablage) Philippe ENGUEHARD
8, chemin de la couture
contact@certi-mesure.com
Mobile : 06 26 34 08 55 - <http://www.certi-mesure.com> Aérogonnage <http://www.sablage02.fr>

Angélique Demarly

Conseillère en immobilier BSK immobilier
Tél. : 06 14 75 67 50
ademarly@bskimmobilier.com

FISMES MAINTENANCE (RGE)

7, Route Nationale
Tél. : 03 23 53 80 28
Tél. : 06 80 64 35 00